

**SEANCE DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 21 MARS 2022**

---

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

---

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un mars à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en téléconférence au nombre de cent seize sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le quatorze mars deux mille vingt-deux.

Deux délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15 h.

À l'unanimité, Mme Martine Schmit, vice-présidente, déléguée titulaire de Versailles est désignée comme secrétaire de séance.

Le Comité,

- **a approuvé**, à l'unanimité, les modalités d'identification des participants, de scrutin, d'enregistrement et de conservation des débats du Comité du 21 mars 2022 ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Comité d'administration du 7 février 2022 ;

*Élection pour pourvoir à la vice-présidence laissée vacante à la suite de l'annulation en novembre 2021 des élections municipales de Bondy :*

- **a élu**, selon les formes légales, au poste de 15<sup>ème</sup> vice-président :
  - **M. Smaïla Camara**, délégué titulaire de Bondy (93)

*Dans le cadre du projet Syctom-Sigeif relatif à l'unité de traitement et de méthanisation dans le port de Gennevilliers :*

- **a approuvé**, à l'unanimité, la désignation du concessionnaire en charge de la conception, la construction, le financement, la gestion, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de l'unité de traitement et de méthanisation ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, la convention d'occupation du domaine public avec le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (ex-Haropa) ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, l'avenant à la convention de groupement d'autorités concédantes entre le Syctom et le Sigeif ;

.../...



- **a élu**, selon les formes légales, les représentants du Sigeif au sein du comité de suivi du contrat de concession prévu par la convention d'autorités concédantes, entre le Sigeif et le Syctom :

en tant que membres :

- M. Bernard Gauducheau, délégué titulaire de Vanves (92), vice-président du Sigeif,
- M. Laurent Noël, délégué titulaire de Gennevilliers (92),
- M. Frédéric Rarchaert, délégué titulaire de Villeneuve-la-Garenne (92),
- M. Laurent Monnet, délégué titulaire de Saint-Denis (93), vice-président du Sigeif,
- M. Serge Carbonnelle, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois (93), vice-président du Sigeif

- **a approuvé**, à l'unanimité, l'actualisation du volet transition énergétique du plan d'aide du Sigeif ;

*Dans le cadre du déploiement de la fibre optique :*

- **a approuvé**, à l'unanimité, la convention d'utilisation d'appuis du réseau de distribution publique de l'électricité entre le Sigeif, Enedis et Free Groupe Iliad (*n'ont participé au vote que les délégués des collectivités adhérentes à la compétence électricité*) ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, la convention d'utilisation d'appuis du réseau de distribution publique de l'électricité entre le Sigeif, Enedis et Ielo-Liazo Services (*n'ont participé au vote que les délégués des collectivités adhérentes à la compétence électricité*) ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, la convention d'utilisation d'appuis du réseau de distribution publique de l'électricité entre le Sigeif, Enedis, Seine-et-Marne Numérique et Seine-et-Marne THD ; la demande d'utilisation porte uniquement sur le territoire de la commune de Servon (Seine-et-Marne) (*n'ont participé au vote que les délégués des collectivités adhérentes à la compétence électricité*) ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, la convention de rétrocession de canalisation de gaz hors service située entre les n° 49 et 123 de la rue de Noisy-le-Sec dans la commune des Lilas (*n'ont participé au vote que les délégués des collectivités adhérentes à la compétence gaz*) ;
- **a approuvé**, à l'unanimité, le versement d'une aide de 30 000 euros au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (Faceco) au titre de l'action d'urgence à caractère humanitaire en faveur des populations victimes du conflit russo-ukrainien ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 16 h 30.

Affiché le 21 mars 2022,  
Le Président du Syndicat



**JEAN-JACQUES GUILLET**  
Maire de Chaville